

sept 2008

No.318



RTV-SER Infolettre

BON RETOUR !

BON RETOUR !

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, remplie de agréables moments avec vos élèves. Les défis sont nombreux, c'est évident, mais il y a aussi des moments positifs qui parfois nous réconcilient avec le métier d'enseignant, et ce sont ceux-là que nous vous souhaitons.

VERSEMENT DES PAYES

Voici un rappel des dates de versement de nos payes, suite à l'ajustement apporté en juin dernier. **28 août, 11 septembre, 25 septembre, 9 octobre, 30 octobre**

ENTENTE LOCALE

Le texte final de l'entente locale a été ratifié le 11 juin dernier lors de l'assemblée générale spéciale, et a été signée le 23 juin dernier. Je tiens à remercier les membres de notre équipe de négociations : **Frank White, Ardèle Warr et Peter Yaworski**. Des exemplaires de l'entente seront envoyés aux écoles sous peu.

À cela s'ajoutent les 5 heures de travail de nature personnelle par semaine. C'est l'enseignant, et pas la direction de l'école, qui détermine le moment et la nature de ce travail personnel. Avec un préavis de 24 heures à la direction de l'école, il est possible de modifier l'horaire des heures de travail personnel. **À noter que le temps requis pour les rencontres collectives et pour les rencontres avec les parents doit être considéré comme du travail de nature personnelle.**

COMBIEN D'ÉLÈVES DANS LES CLASSES ?

Ces chiffres s'appliquent aux classes dites régulières; il y a bien entendu des moyennes et des maximums plus bas dans le cas de groupes en adaptation scolaire. Donnez-nous un coup fil si vous avez des questions (450 465 2523).

Niveau	Moyenne	Maximum
Préscolaire (4 ans)	15	18
Préscolaire (5ans)	18	20
Primaire 1 ^{ère} année	20	22
Primaire 1 ^{ère} année en milieux défavorisés	18	20
Primaire 2 ^e année	22	24
Primaire 2 ^e année en milieux défavorisés	18	20
Primaire 3 ^e années	25	27
Primaire - autres années	27	29
Secondaire	30	32

DÉLÉGUÉS RECHERCHÉS !

Plusieurs écoles ne nous ont pas encore transmis le nom de ces heureux élus, alors il serait fort utile que cela se fasse dans les meilleurs

• VERSEMENT DES PAYES

• ENTENTE LOCALE

• COMBIEN D'ÉLÈVES DANS LES CLASSES ?

• DÉLÉGUÉS RECHERCHÉS !

• RAPPEL : TÂCHE D'ENSEIGNEMENT

• CONSEIL D'ÉCOLE

• COMITÉS POUR ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ



délais. Le délégué assiste aux assemblées mensuelles et voit à ce que les autres enseignants de son école reçoivent l'information qui y est donnée. Il y a normalement 1 délégué/e pour chaque tranche de 20 enseignants. Si ça se bouscule au portillon, une élection est alors tenue. Cette année, les ateliers de formation pour les délégués auront lieu au **Manoir des Sables à Magog**, le 24-25 octobre.

RAPPEL : TÂCHE D'ENSEIGNEMENT

La tâche de l'enseignant inclut le temps passé à donner des cours, la surveillance et la récupération.

NIVEAU	MAXIMUM PAR SEMAINE	CYCLE DE 9 JOURS (Secondaire) (MAXIMUM)
Primaire	1,380 minutes	
Secondaire	1,200 minutes	2,160 minutes

À cela s'ajoutent les 5 heures de travail

CONSEIL D'ÉCOLE

À quoi sert le Conseil d'école ? D'abord et avant tout à **établir et maintenir un dialogue avec la direction d'école**, puisque toutes les questions d'ordre pédagogique passent par le Conseil d'école, où les enseignants **doivent être consultés**. La direction d'école **ne prend pas de décision unilatérale** sur les questions d'ordre pédagogique. Je vous invite à cliquer sur **BROCHURES** à la page d'accueil de notre site web (www.rtu-ser.ca) pour jeter un coup d'œil sur le **Guide du conseil d'école**. Ça se télécharge et ça s'imprime.

Rappel

- **Avant le 15 septembre**, le Conseil d'école est élu.
- Il y a une rencontre par mois.
- Le délégué syndical est automatiquement membre du Conseil d'école.
- **Un membre** de la direction en fait aussi partie (pas toute l'équipe de direction).
- Les procès-verbaux de chacune des réunions sont pris et envoyés au syndicat.

COMITÉS POUR ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Chaque école doit aussi avoir son propre comité pour l'organisation de services aux élèves en difficulté. Ce comité se compose **d'une majorité d'enseignants et a un rôle décisionnel dans la répartition** des ressources allouées par le comité paritaire. Ce comité est formé pour le 15 septembre.

RETRAIT PRÉVENTIF : POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

Il y aura deux séances d'information au sujet des retraits préventifs en octobre; la première, en anglais, se tient le 7 octobre à 16h 30 à l'école Heritage. La seconde, en français, une semaine plus tard, soit le 14 octobre au même endroit. Vous pouvez vous inscrire en donnant un coup de fil au syndicat : 450 465 2523.

•RETRAIT
PRÉVENTIF :
POUR UNE
MATERNITÉ
SANS DANGER

• CONGÉS
SPÉCIAUX

CONGÉS SPÉCIAUX

Veillez noter que RIEN N'A CHANGÉ concernant le nombre de congés spéciaux auxquels nous avons droit; la commission scolaire a décidé de les administrer autrement, rien de plus. Ces 8 congés spéciaux servent à assurer votre rémunération lorsque vous devez vous absenter de l'école lors d'événements particuliers, et ça fait toujours partie de notre entente locale. Donnez-nous un coup de fil s'il y a un problème quelconque.

Michel Gagnon

Président, Syndicat des enseignants de Riverside